

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 Janvier 2007

Présents : MR DUSAUSOY/MMES PENNENGER/ GRIMONPREZ /MRS MARCHAND C./ FACQ /
MRS PENNENGER/DUPRE/PLICHON/ MARCHAND P. / DEMERSSEMAN/ CHIVORET
/ROLAND

Excusés : MMES LECLERCQ/LHERMITTE/MR LEMAHIEU

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire présente au nom du conseil municipal toutes ses félicitations et remerciements au Père Noël pour tout le travail accompli mais surtout pour la distribution des cadeaux le jour de Noël.

VISITE DU PREFET :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet de région va nous rendre visite prochainement.

Il nous sera possible de le saisir de nos préoccupations, notamment :

- l'itinéraire de convois exceptionnels
- poids lourds : le non respect de l'arrêté interdisant leur passage.

COLIS DE NOËL :

Distribution à toute l'assemblée du courrier de réclamation de Monsieur OGIER.

Monsieur le Maire rappelle que 166 colis ont été distribués aux noyellois de plus de 60 ans quelque soit leur situation. Il rappelle également que depuis de nombreuses années deux familles offrent leur colis. Monsieur le Maire énumère à l'assemblée toutes les félicitations et remerciements reçus et la seule réclamation.

RETROCESSION LMCU PARKING FATIMA :

La parcelle 1220 d'une contenance de 730m² sera rétrocédée à titre gracieux à LMCU pour la réalisation du parking.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX :

Renouvellement des baux pour une durée de 9 années soit rétroactives du 1 Octobre 2004 au 30 Septembre 2013. Ils seront calculés sur la base de 6 quintaux l'hectare soit 113,88€ et revalorisés, à terme échu, tous les ans selon l'indice de fermage.

BUS POUR DEPLACEMENT DU JUDO CLUB :

Les membres du conseil municipal donnent un accord de principe sur la prise en charge des frais de déplacement du Judo Club à PARIS le 11 Février 2007 à titre exceptionnel.

Trois autocaristes ont été consultés. L'assemblée demande que soit consultée la société LAPAGE et laisse le soin à Monsieur Ludovic LEMAHIEU, Conseiller Municipal délégué au sport de faire le choix.

BUS POUR LE DEPLACEMENT DES SENIORS AU THEATRE SEBASTOPOL :

La proposition de la société LAPAGE a été retenue.

Adopté à l'unanimité.

GROUPE ATTITUDE :

Félicitations pour leur prestation. Accord de principe pour cette prestation à titre rétroactif.

Les éléments n'étant pas connus lors de la dernière réunion de conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE JEUNESSE :

1 - Bilan du centre de loisirs de nouvel an

- le bilan financier s'établit comme suit :
 - dépenses : 1 200,00€
 - recettes : 174,75€
- 10 enfants étaient inscrits
- le centre a fonctionné 5 demi-journées.
- une trentaine de parents et enfants étaient présents au spectacle de clowns.

2 - Centre de loisirs de février 2007

Sur proposition de la commission jeunesse un sondage sera effectué auprès des parents.

Le conseil municipal décide, qu'en fonction des réponses au sondage, un centre de loisirs sera mis en place soit la première, soit la seconde, soit les deux semaines. Un minimum de 10 pré-inscriptions sera exigé pour la mise en place du centre.

Le tarif du centre du nouvel an sera reconduit pour le centre de février s'il a lieu.

3 - Brevet de surveillant de baignade

Monsieur FACQ informe l'assemblée que deux animateurs noyellois sont candidats pour passer le brevet de surveillant de baignade.

Il est décidé de prendre en charge 50% du coût de cette formation avec en contre-partie l'obligation de participer au centre de loisirs de juillet ainsi qu'au mini séjour.

4 - Utilisation des tapis de judo

Bénédicte a sollicité l'autorisation d'utilisation des tapis de judo. S'agissant des nouveaux tapis, le conseil municipal refuse cette utilisation sachant qu'il en existe d'autres en bon état.

5 - Dérogation limite d'âge pour centre de loisirs

Monsieur FACQ informe d'une demande de maman afin de pouvoir inscrire son enfant âgé de 7an ½ au centre de loisirs de février.

Une telle demande ayant déjà été refusée antérieurement et l'agrément Jeunesse et Sports étant à partir de 8 ans, le conseil municipal émet un avis défavorable.

6 - Centre de loisirs de juillet 2007

Le centre de loisirs se déroulera du 9 au 31 Juillet 2007.

INFORMATIONS DIVERSES :

Réunions commission des finances. Deux dates sont retenues les 12 et 19 Mars 2007.

Mesdames et messieurs les adjoints et conseillers délégués devant donner leur budget prévisionnel pour le 23 Février 2007.

Balayage des caniveaux :

Monsieur DEMERSSEMAN demande s'il serait possible d'informer les noyellois des dates de balayage afin de libérer les caniveaux des voitures et faciliter le travail du prestataire.

La réponse est oui, nous attendons la mise en consultation des entreprises. Dans le cahier des charges une date fixe est prévue.

QUESTIONS DIVERSES :

Carnaval 2007 :

Monsieur PENNENGER, face à peu de participation des noyellois lors du carnaval de 2005, sollicite l'avis de l'assemblée pour l'organisation d'un carnaval en 2007.

Le conseil municipal a décidé à 7 voix contre – 5 voix pour et 2 abstentions d'annuler le carnaval 2007.

L'ordre du jour et les questions et informations diverses étant épuisés la séance est levée à 22H30.